

**Dénomination :** BBM ET ASSOCIES  
**n° de gestion :** 1977B00538  
**n° d'identification :** 311 903 496  
**n° de dépôt :** A2012/002360  
**Date du dépôt :** 08/03/2012  
**Pièce :** rapport du commissaire aux apports du  
15/12/2011



1003587



■ Jean Philippe LESAQUE

COMMISSAIRE AUX COMPTES  
EXPERT - COMPTABLE

TRIBUNAL de COMMERCE  
Déposé au GREFFE le :

08 MARS 2012

Sous le N° 2180

**"BBM ET ASSOCIES"**

Siège Social : 4 Rue Paul Valérien Perrin

**38170 – SEYSSINET-PARISSET**

Société par actions simplifiée au capital de 1 550 000 €  
R.C.S. GRENOBLE 311 903 496

**RAPPORT DU COMMISSAIRE  
AUX APPORTS  
SAS "BBM ET ASSOCIES"**

Rapport caa/bbm&a 1/5



Bureaux : 3, avenue Marie Reynoard 38100 GRENOBLE - Tél. : 04 76 39 77 32 - Fax : 04 76 71 91 78

N° TVA intracommunautaire FR 43 325440410 - N° Siret 325 440 410 00059 - Code APE 6920 Z  
Membre de l'Ordre Régional des Experts Comptables de Lyon - Inscrit à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Grenoble  
Membre d'une association agréée. Le règlement des honoraires par chèque est accepté. **EMAIL : [jplesaque@auditetconseil.fr](mailto:jplesaque@auditetconseil.fr)**



■ Jean Philippe LESAQUE

COMMISSAIRE AUX COMPTES  
EXPERT - COMPTABLE

Mesdames, Messieurs,

A la requête de Maître Ludovic GIRAUD, notaire associé agissant en qualité de notaire de la société « **BBM ET ASSOCIES** », j'ai été désigné par ordonnance de Monsieur le Président du tribunal de commerce de Grenoble en qualité de commissaire aux apports, en date du 26 septembre 2011 avec pour mission de :

- apprécier la valeur des apports en nature effectués par Madame Françoise DAUJAT à la société « **BBM ET ASSOCIES** ».
- apprécier l'octroi d'éventuels avantages particuliers résultant de cette opération.
- établir un rapport de mes vérifications et évaluations qui sera mis à la disposition des actionnaires.

Cette mission est fixée par les articles L 225-147, R225-7, R225-8 ET R225-136 du Code de commerce.

## 1 - EXPOSE SUR L'OPERATION PROJETEE :

**11 – Madame Françoise DAUJAT** est propriétaire de 1 100 parts de la société « **AUDITS ET PARTENAIRES** », société à responsabilité limitée au capital de 633 612 € divisé en 2 779 parts de 228 €, immatriculée au RCS de Grenoble (38000) sous le numéro 384 748 836 et dont le siège social est situé à MEYLAN (38240), 65 boulevard des Alpes.

L'objet social principal de la société est l'exercice de la profession d'expertise comptable et de commissariat aux comptes. Ses gérants sont Madame Françoise DAUJAT et Monsieur René Charles PERROT.

La société est en cours de transformation en société par actions simplifiée.

**12 – La société « BBM ET ASSOCIES »** est une société par actions simplifiée au capital de 1 550 000 €, divisé en 9 196 actions de 168,55 €, dont le siège social est situé à SEYSSINET-PARISSET (38170) 4 Rue Paul Valérien Perrin, immatriculée au RCS de Grenoble (38000) sous le numéro 311 903 496.

L'objet social principal de la société est l'exercice de la profession d'expertise comptable et de commissariat aux comptes. Son président est Monsieur Eric BACCI.

Rapport caa/bbm&a 2/5




Bureaux : 3, avenue Marie Reynoard 38100 GRENOBLE - Tél. : 04 76 39 77 32 - Fax : 04 76 71 91 78

N° TVA intracommunautaire FR 43 325440410 - N° Siret 325 440 410 00059 - Code APE 6920 Z  
Membre de l'Ordre Régional des Experts Comptables de Lyon - Inscrit à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Grenoble  
Membre d'une association agréée. Le règlement des honoraires par chèque est accepté. **EMAIL : jplesaque@auditconseil.fr**

Dans le cadre du développement de la société « **BBM ET ASSOCIES** », Madame Françoise DAUJAT se propose de faire apport à cette dernière, de l'intégralité des parts sociales qu'elle détient dans le capital de la société « **AUDITS ET PARTENAIRES** ».

## **2 - DESCRIPTION, EVALUATION, REMUNERATION DES APPORTS :**

Les apports en nature effectués à la société « **BBM ET ASSOCIES** » par Madame Françoise DAUJAT consistent en 1 100 parts (39,58% du capital social) de la sarl « **AUDITS ET PARTENAIRES** » évaluées à la somme de **557 700€**, soit 507 € la part.

J'ai vérifié la réalité de ces parts en effectuant les diligences que j'ai estimées nécessaires.

En rémunération de cet apport, Madame Françoise DAUJAT recevra 1 394 actions de 168,55 € majoré d'une prime d'émission de 231,45 € de la société « **BBM et ASSOCIES** » que celle-ci créera par augmentation de capital.

## **3 - VERIFICATIONS EFFECTUEES ET APPRECIATIONS :**

Mes vérifications ont été effectuées à partir du bilan de la société « **AUDITS ET PARTENAIRES** » arrêté le 31 août 2011.

Je me suis assuré de l'évolution favorable de la société depuis le 31 août 2011.

Tous les documents juridiques et comptables, notamment le traité d'apport en nature en date du 5 décembre 2011, nécessaires à ma mission m'ont été remis. Lors de mes investigations, j'ai pu m'entretenir avec les personnes en charge de l'opération, notamment Madame DAUJAT de la société « **AUDITS ET PARTENAIRES** », l'étude de notaires de maître Ludovic GIRAUD ainsi que Monsieur VIEUX-MELCHIOR de la société « **BBM ET ASSOCIES** ».

Le principe de valorisation retenu par les différents intervenants est le suivant :

Les capitaux propres de la société « **AUDITS ET PARTENAIRES** » s'élèvent au 31 août 2011 à 767 665 €.

Les calculs de valorisation ont été réalisés à partir de ces capitaux propres du 31 août 2011.

Les postes du bilan ont été retenus pour leurs valeurs, déterminées en coût historique, à l'exception des éléments incorporels retraités comme indiqué ci-après. Aucune provision pour dépréciation, ni passif non comptabilisé n'a été décelé.

Les éléments incorporels inscrits à l'actif du bilan pour 467 371 € correspondent à des acquisitions de clientèle au cours d'exercices antérieurs, mais ne reflètent pas la réalité économique actuelle. Il a donc été procédé à une évaluation globale de la valeur actuelle de la clientèle.



Pour ce faire, la méthode d'évaluation classique, basée sur un pourcentage du chiffre d'affaires situé entre 70% et 100% du chiffre d'affaires annuel ht a été utilisée. Cette méthode fréquemment utilisée pour le calcul des évaluations dans les transactions, est reconnue par la profession.

Il convient de noter que l'opération d'apport n'est pas réalisée avec un objectif transactionnel ou de marché, mais dans le but de développer le groupe « BBM et ASSOCIES » en trouvant des synergies, d'où une valorisation volontairement prudente.

Le pourcentage ainsi retenu de 70 %, valorise la clientèle à environ 1 108 K€, à comparer à la valeur comptabilisée de 467 K€, soit une plus-value latente de la différence, 641 K€.

Il ressort ainsi une valeur de société de :

- fonds propres au 31 août 2011	768 K€
- plus values latentes	641 K€
- total	1 409 K€

Soit une valeur de la part de  $1\,409\text{ KE} / 2779\text{ parts} = 507\text{ €}$  (arrondi)

La valeur retenue pour l'apport est donc de  $1\,100\text{ parts} \times 507\text{€} = 557\,700\text{ €}$ .

Pour rémunérer cet apport de 1 100 parts de la société « AUDITS ET PARTENAIRES » pour un montant de 557 700 €, il est attribué à Madame Françoise DAUJAT 1 394 actions de la société « BBM ET ASSOCIES ».

La société « **BBM ET ASSOCIES** » a également été évaluée selon les mêmes principes de prudence que la société « AUDITS et PARTENAIRES ». D'un commun accord entre les parties concernées, c'est la situation nette au 31 décembre 2009 qui a servi de base à l'évaluation.

La valeur de l'action « BBM ET ASSOCIES » est basée sur une évaluation de la société à 3 680 K€, soit une valeur d'action de 400 €. Pour cette évaluation, il a été procédé à une valorisation de la clientèle en retenant un taux de 70% du chiffre d'affaires ht.

La société « BBM ET ASSOCIES » procédera donc à une augmentation de capital de  $557\,700\text{ €} / 400\text{ €}$  soit 1 394 actions avec une prime d'émission de 231,45 € ( $400\text{€} - 165,45\text{€}$  valeur nominale).

Je me suis assuré de l'évolution favorable de la société depuis 2009, notamment à travers le bilan 2010 et les tableaux de bords du groupe, qui m'ont été communiqués par Monsieur VIEUX-MELCHIOR.

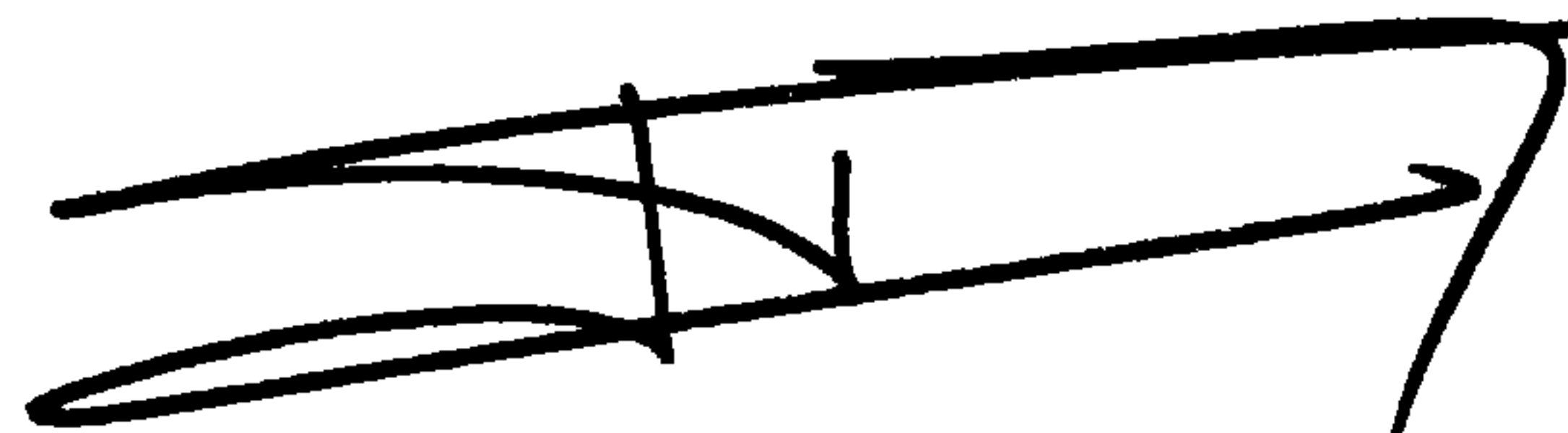


#### 4 - CONCLUSIONS :

En conclusion de mes travaux, je suis d'avis que la valeur des apports effectués par Madame Françoise DAUJAT, dont le total s'élève à **557 700 €** n'est pas surévaluée et, en conséquence que cette valeur est au moins égal au montant de l'augmentation de capital de la société « BBM et ASSOCIES » bénéficiaire de l'apport, majorée de la prime d'émission.

Par ailleurs, je n'ai pas relevé d'avantages particuliers.

Fait à Grenoble,  
Le 15 décembre 2011

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name Jean-Philippe LESAQUE.

Jean-Philippe LESAQUE

Commissaire aux comptes  
Membre de la Compagnie de  
Grenoble